

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-GPE-30-30-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 07/08/2019

**IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Paiement de l'impôt -
Utilisation de créances et imputation de crédits d'impôt - Réduction
d'impôt mécénat**

Positionnement du document dans le plan :

IS - Impôt sur les sociétés

Régime fiscal des groupes de sociétés

Titre 3 : Imposition du résultat d'ensemble, de la plus ou moins-value d'ensemble et paiement de l'impôt

Chapitre 3 : Paiement de l'impôt

Section 3 : Utilisation de créances et imputation de crédits d'impôt

Sous-section 3 : Réduction d'impôt mécénat

1

Pour les commentaires relatifs à la réduction d'impôt mécénat prévue à l'[article 238 bis du CGI](#) dans le cadre du régime fiscal des groupes de sociétés (cf. [articles 223 A et suivants du CGI](#)), il convient de se reporter au [BOI-BIC-RICI-20-30](#).